



## BAREME HONORAIRES MAXIMUM au 23 Février 2023

### TRANSACTIONS IMMEUBLES D'HABITATION, PROPRIETES RURALES ET FORESTIERES, TERRAINS A BATIR (à la charge de l'acquéreur)

Jusqu'à	50 000 €	forfait	4 250 €	TTC du prix de vente
50 001 à	75 000 €		8,50%	TTC du prix de vente
75 001 à	100 000 €		8,00%	TTC du prix de vente
100 001 à	125 000 €		7,50%	TTC du prix de vente
125 001 à	150 000 €		7,00%	TTC du prix de vente
150 001 à	200 000 €		6,00%	TTC du prix de vente
200 001 à	400 000 €		5,50%	TTC du prix de vente
A partir de	400 001 €		5,00%	TTC du prix de vente

TVA incluse 20,00%

### ESTIMATION - AVIS DE VALEUR SANS CONCLUSION DE MANDAT DE VENTE

Forfait 200 euros TTC

### TRANSACTIONS LOCAUX COMMERCIAUX-FONDS DE COMMERCE-CESSIONS DE BAIL (à la charge de l'acquéreur)

9 % HT du montant de la transaction avec un minimum de 5 000€ HT

### LOCATIONS LOCAUX D'HABITATION

Honoraires de location\* : 12% TTC du loyer annuel net de charges répartis comme suit :

- Entremise et négociation : 2% à la charge du bailleur à la signature du mandat
- constitution dossier locataire: 4% partagé par moitié entre le bailleur et le preneur
- Rédaction du bail: 3% partagé pour moitié entre le bailleur et le preneur
- Réalisation état des lieux : 3% partagé par moitié entre le bailleur et le preneur

\* : tenant compte du plafonnement des honoraires prévu par le décret n°2014-890 du 1er août 2014

### LOCATIONS LOCAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS

13% TTC du loyer annuel hors taxes et hors charges répartis comme suit :

- Entremise et publicité : 3% à la charge du bailleur à la signature du mandat
- Négociation, constitution dossier locataire, état des lieux : 10% à la charge du preneur
- Rédaction du bail : 700 euros HT